

Insee Conjoncture

Corse



N°10
Mai 2016

Le bilan économique Des signes encourageants en 2015

Les différentes analyses de ce bilan économique 2015 ont été rédigées par l'Insee ainsi que les partenaires suivants : Direccte, Dreal, Draaf, ATC, ORTC. Nous les remercions vivement de cette précieuse collaboration au service de l'information du public.



Avertissement

La rédaction de ce bilan économique s'échelonne de janvier à mai 2016. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis.

Signes conventionnels utilisés

... Résultat non disponible
 /// Absence de résultat due à la nature des choses
 e Estimation
 p Résultat provisoire
 r Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
 n.s résultat non significatif
 euro
 M Million
 Md Milliard

Sommaire

Synthèse régionale	4
Des signes encourageants en 2015	
Cadrage national	5
L'économie française accélère en 2015	
Emploi salarié	6
L'emploi salarié progresse davantage en Corse que sur le continent	
Chômage	8
Hausse modérée de la demande d'emploi	
Démographie des entreprises	10
Le recul du statut de micro-entrepreneur entraîne une baisse du nombre de créations d'entreprises	
Agriculture	12
L'économie agricole reste portée par les productions végétales	
Construction	14
Construction neuve en 2015 : une forte reprise des autorisations liée à la Corse-du-Sud	
Tourisme	16
La clientèle française soutient le tourisme en 2015	
Transport	18
Dans un contexte de stabilité globale des trafics, l'aérien continue de se développer	
Définitions	20

Synthèse régionale

Des signes encourageants en 2015

Magali Bonnefont, Insee Corse

Après une année 2014 particulièrement morose, le bilan économique de l'île en 2015 est plus encourageant.

Amélioration sur le plan de l'emploi

L'emploi salarié marchand non agricole progresse en Corse en 2015 à un rythme plus soutenu que les deux années précédentes (+ 0,9 % après + 0,1 % et + 0,3 %) et qu'au niveau national (+ 0,5 %).

Cependant, la construction continue de perdre des emplois (- 3,7 %), en particulier en Corse-du-Sud, expliquant en partie la moins bonne tenue de l'emploi dans ce département (+ 0,6 % contre + 1,2 % en Haute-Corse).

L'emploi régional continue à être porté par le tertiaire marchand qui progresse de 2,2 %, notamment grâce à la croissance de l'hébergement - restauration (+ 3,3 %), des services aux particuliers (+ 2,6 %) et du commerce (2,3 %). Dans l'industrie, l'emploi de la principale branche régionale (l'agroalimentaire) croît de 1,6 % mais le secteur dans son ensemble perd des emplois (- 0,6 %).

Hausse plus modérée de la demande d'emploi

Cette amélioration sur le plan de l'emploi et une hausse plus modérée de la demande d'emploi contribuent au repli du taux de chômage régional (- 0,4 point entre le 31/12/2015 et le 31/12/2014) qui reste toutefois au dessus de la moyenne nationale (10,7 % contre 10 %).

En effet, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, quoique encore en forte hausse, enregistre un ralentissement de sa croissance (+ 4,4 % en 2015 contre + 13,2 % en 2014) et celle-ci devient, pour la première fois depuis 2012, inférieure à la hausse nationale (+ 4,9 %).

Croissance de la fréquentation touristique française

Avec 9,5 millions de nuitées dans les hôtels, campings et autres hébergements collectifs de tourisme durant l'année 2015, la fréquentation des hébergements marchands de l'île est en hausse de 4,1 % sur un an (après une années 2014 en recul).

La moitié des nuitées sont passées dans les campings qui voient leur fréquentation augmenter de 3,1 % en un an, en lien avec la croissance de la clientèle française (+ 6,1 %) et des nuitées dans les emplacements équipés (+ 8 %).

L'hôtellerie progresse aussi (de 5,2 % après - 5,4 % en 2014), grâce à la croissance des nuitées françaises (+ 7,5 %). Cette évolution favorable de la fréquentation française se retrouve également dans les autres hébergements collectifs de tourisme (+ 7,3 % dans les résidences de tourisme, villages de vacances...), ce qui leur permet de bénéficier d'une hausse globale de fréquentation de 4,7 % en un an.

Rebond des autorisations de construire et des ventes

Le nombre de logements autorisés à la construction repart à la hausse en 2015 dans l'île avec 7 400 permis de construire, soit le double de l'année précédente. Toutefois, cette amélioration est uniquement imputable aux autorisations de construire de logements collectifs sur la commune d'Ajaccio qui, suite à un sursis à exécution de son PLU, a pu délivrer en fin d'année six autorisations pour des programmes d'envergure. En Haute-Corse, le nombre d'autorisations de construire continue de baisser (- 5 %).

Parallèlement, le marché de l'immobilier du neuf est mieux orienté : les mises en vente de logements neufs augmentent (+ 7 %) et le stock de logements disponibles, tout en restant très élevé, diminue (- 3 %). Cette amélioration est notamment liée à la hausse des ventes de logements collectifs (+ 10 %) qui représentent 93 % du marché du neuf.

Reprise de la création d'entreprises hors auto-entrepreneurs

En 2015, la création d'entreprises « classiques » (entreprises individuelles et sociétés) repart à la hausse (+ 11,4 %). Cette croissance reste toutefois bien inférieure à celle de la France métropolitaine (+ 29,4 %).

En revanche, les créations d'auto-entreprises chutent au même rythme qu'au niveau national (- 21 %). Dans la région, elles représentent 40 % de l'ensemble des

créations d'entreprises contre 47 % en 2014. Ainsi, tout statut confondu, le nombre d'entreprises créées recule de 5,7 %, un peu plus rapidement qu'au niveau national (- 4,7 %).

La situation tend également à s'améliorer sur le plan des défaillances d'entreprises dont le nombre diminue pour la première fois depuis 2012 (- 3,9 %).

Stabilité des flux de passagers

Depuis 4 ans, le flux global de passagers est stable en Corse avec 8,25 millions de voyageurs (dont 800 000 croisiéristes). Si les trafics restent fortement concentrés sur la saison (73 % entre mai et septembre), la structure des transports continue de se modifier.

Les trafics sur l'étranger poursuivent leur développement (+ 4 % / 2014) alors que les lignes françaises reculent légèrement (- 0,1 %). Parallèlement, l'aérien continue sa croissance (+ 3 % sur un an, + 22 % depuis 2010) au détriment du maritime (- 1 % sur un an, - 14 % depuis 2010), grâce à la multiplication des trafics des compagnies low cost qui représentent désormais 26 % des passagers aériens.

Des conditions climatiques difficiles pour l'agriculture mais une légère amélioration du contexte sanitaire

Avec une température moyenne supérieure aux normales saisonnières et des précipitations inférieures, la production agricole est contrastée en 2015 : les productions fourragères sont déficitaires de 30 % alors que la production de vin progresse de 7 %. Celle de clémentine chute de 30 % après l'année exceptionnelle de 2014 (mise en repos végétatif du verger).

Les conditions sanitaires ont encore impacté la châtaigneraie (cynips) mais la chute de la production semble enrayée avec 170 tonnes en 2015. Les oliviers, épargnés par la souche de la *Xylella fastidiosa* découverte en Corse en juillet 2015, ont généré une production de 1 600 tonnes, en forte hausse par rapport à 2014 (phénomène d'alternance des récoltes). Enfin, du côté de l'élevage, aucun cas de fièvre catarrhale ovine n'a été déclaré en 2015, et la production de lait progresse de plus de 10 %. ■

Cadrage national

L'économie française accélère en 2015

Camille Sutter, Division Synthèse conjoncturelle, Insee

La reprise se confirme dans la zone euro

En 2015, l'activité mondiale ralentit légèrement, du fait d'un fléchissement de la croissance dans les pays émergents. Cela résulte notamment d'un nouveau ralentissement de l'activité en Chine, et d'importantes récessions au Brésil et en Russie.

Dans les économies avancées, la croissance reste en revanche robuste (+2,0 % après +2,2 % en 2014). Aux États-Unis, l'activité croît solidement, au même rythme qu'en 2014 (+2,4 %) ; l'activité britannique reste également dynamique (+2,3 %).

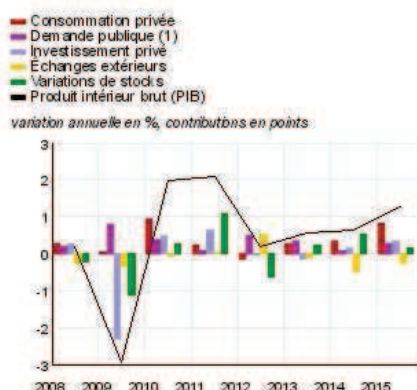
Dans la zone euro, la reprise se confirme (+1,6 % après +0,9 %) et les rythmes de croissance des principales économies de la zone s'homogénéisent. Plusieurs facteurs externes favorisent l'activité européenne. D'une part, la baisse des prix du pétrole et des matières premières pèse sur l'inflation, ce qui, combiné à l'accélération de l'emploi, soutient le pouvoir d'achat des ménages, et donc leur consommation. D'autre part, la dépréciation de l'euro à l'œuvre depuis mi-2014 favorise les exportations de la zone, limitant les effets d'un commerce mondial morose. En outre, la baisse des taux d'intérêt due à la politique monétaire non conventionnelle - notamment la mise en place d'un *quantitative easing* - de la Banque centrale européenne dynamise l'investissement, et contribue à sa forte accélération, notamment en Europe du Sud.

L'économie française accélère en 2015

Dans le mouvement européen, l'économie française continue elle aussi d'accélérer en 2015 : le PIB progresse de +1,3 % en volume, après +0,6 % en 2014. Il s'agit de la plus forte croissance depuis 2011 (figure 1).

La consommation des ménages est le principal facteur de l'accélération en 2015 (+1,5 % après +0,7 %), dans le sillage de leur pouvoir d'achat.

1 Évolution du PIB en volume et contribution à cette évolution



(1) y compris Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010

Du côté de la demande publique, la consommation des administrations publiques accélère légèrement (+1,4 % après +1,2 %) tandis que le recul de l'investissement public est moins accentué qu'en 2014 (-3,8 % après -5,7 %). L'investissement des entreprises accélère (+2,8 % après +1,6 %), tandis que le recul de l'investissement des ménages s'atténue (-0,8 % après -3,5 %) (figure 2).

Les échanges extérieurs continuent de peser sur la croissance, mais moins fortement en 2015 (-0,3 point) qu'en 2014 (-0,5 point). Le dynamisme des exportations est en effet plus que compensé par celui des importations. Enfin, le comportement de stockage des entreprises contribue de nouveau positivement à la croissance (+0,1 point).

L'emploi total augmente

Dans le sillage de la reprise d'activité, l'emploi salarié du secteur marchand non agricole se stabilise après deux années consécutives de baisse. Grâce aux créations nettes d'emplois dans le secteur non marchand ainsi que pour les non-salariés, l'emploi total continue d'augmenter. Le taux de chômage en France entière est ainsi stable en moyenne annuelle à 10,3 %. En revanche, en glissement annuel en fin d'année, l'emploi salarié SMNA s'améliore nettement : fin 2015, l'économie française compte 102 000 emplois de plus que fin 2014 (+0,5 %).

Le pouvoir d'achat des ménages accélère nettement

En moyenne annuelle, l'indice des prix à la consommation stagne, en net ralentissement par rapport à 2014 (+0,5 %), du fait de sa composante énergétique : les prix de l'énergie se replient en effet fortement en 2015 avec la chute du cours du baril de *Brent*. De plus, les revenus d'activité augmentent fortement (+1,7 % après +0,8 %). Ainsi, le pouvoir d'achat des ménages accélère en 2015 : +1,6 % après +0,7 %. Cette hausse est proche de sa croissance moyenne depuis 2000 (+1,5 %).

2 Contribution des principaux agrégats à la croissance du PIB

	Évolution en volume aux prix de l'année précédente (en %)			2015 en milliards d'euros	Contribution à la croissance du PIB en volume
	2013	2014	2015		
Produit intérieur brut (PIB)	0,6	0,6	1,3	2 181,1	1,3
Importations	2,1	4,7	6,6	685,0	-2,1
Consommation effective des ménages, dont :					
- dépense des ménages	0,7	0,9	1,6	1 540,7	1,1
- dépense individualisable des administrations et des ISBSM	0,5	0,7	1,5	1 156,0	0,8
Consommation collective des administrations publiques	1,4	1,8	1,7	384,7	0,3
Formation brute de capital fixe, dont :					
- entreprises non financières	1,5	-0,1	1,0	469,2	0,2
- ménages	-0,8	-0,3	1,0	469,2	0,2
- administrations publiques	0,2	1,6	2,8	262,7	0,3
Variations de stocks (contribution à la croissance)	-0,5	-3,5	-0,8	107,6	0,0
Exportations	-0,7	-5,7	-3,8	75,3	-0,1
	0,2	0,5	0,1	2,7	0,1
	1,9	3,3	6,1	654,9	1,8

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010

ISBSM : institutions sans but lucratif au service des ménages

Note : les séries sont présentées ici non corrigées des jours ouvrés

Emploi salarié

L'emploi salarié progresse davantage en Corse que sur le continent

En 2015, en Corse, l'emploi salarié marchand non agricole progresse à un rythme plus soutenu que les deux années précédentes et qu'au niveau national. Cette croissance est portée par le tertiaire, en particulier le commerce et l'hébergement-restauration. En revanche, la construction continue de perdre des emplois.

Au niveau départemental, pour la deuxième année de suite, la Haute-Corse enregistre une situation légèrement plus favorable que la Corse-du-Sud, compensant ainsi en partie la dynamique moins favorable des années précédentes dans ce département.

Yannig Pons, Insee Corse

En 2015, du point de vue de l'emploi salarié, la conjoncture s'améliore au niveau national comme au niveau régional. En Corse, cela se traduit par une progression plus rapide de l'emploi salarié marchand non agricole. Il augmente de 0,9 % (après + 0,1 % en 2014 et + 0,3 % en 2013). La situation est plus favorable qu'au niveau national où l'emploi est en hausse de 0,5 %.

Les évolutions départementales sont contrastées. Pour la 2^e année consécutive l'emploi progresse davantage en Haute-Corse qu'en Corse-du-Sud (+ 1,2 % contre + 0,6 % en 2015) (*figure 1*). La situation lors des trois années antérieures était inverse : la Corse-du-Sud enregistrait une hausse de l'emploi plus importante que la Haute-Corse.

La progression de l'emploi au niveau régional permet une légère baisse du chômage dans les deux départements. Par ailleurs, elle cache des disparités sectorielles importantes, avec notamment des pertes élevées dans la construction.

La construction continue de perdre des emplois

Moteur de l'emploi insulaire pendant de nombreuses années, la construction subit un déclin continu depuis 2009 (*figure 3*).

En 2015, les effectifs y chutent de 3,7 %. Cela représente environ 400 emplois en moins. Ce repli est encore plus marqué que celui observé au niveau national. Son impact est d'autant plus fort en Corse que la construction a un poids près de deux fois plus important que sur le continent.

Cette détérioration impacte plus brutalement la Corse-du-Sud qui regroupe deux tiers des pertes. Cela se traduit pour ce département par une décroissance de 5,0 % contre - 2,3 % pour la Haute-Corse.

Par ailleurs, on observe depuis 2010 un développement du recours aux salariés étrangers détachés dont les effectifs passent de 1 070 en 2010 à 2 470 en 2015. Malgré une hausse de 14 % sur un an, le recours à ces salariés est toutefois en baisse de 10 % par rapport à 2013. Le secteur de la construction regroupe 75 % de ces salariés étrangers détachés dans la région (source Direccte).

Le tertiaire marchand poursuit sa hausse

En 2015, l'emploi dans le tertiaire marchand continue de progresser dans la région (+ 2,2 % contre + 1,4 % au niveau national), et ce plus rapidement qu'en 2014 (+ 0,9 %). Cette hausse concerne autant les deux départements.

Cette dynamique d'ensemble reflète cependant des résultats sectoriels contrastés.

Dans le commerce, l'emploi progresse de 2,3 % (*figure 2*) après des hausses très faibles les deux années précédentes ; au niveau national, il repart à la hausse (+ 0,8 %) après un recul en 2014. A l'inverse de 2014, ce secteur se porte mieux en Corse-du-Sud, où le nombre d'emplois augmente de 3,0 % contre seulement 1,6 % en Haute-Corse.

L'emploi dans l'hébergement-restauration croît fortement au regard de l'évolution

nationale (+ 3,3 % contre + 2,0 %) et de l'année précédente (+ 0,3 %).

Les services aux ménages sont également très dynamiques (+ 2,6 %). La hausse est beaucoup plus marquée qu'au niveau national (+ 0,3 %), contrairement à 2014 où les évolutions étaient proches.

Les services financiers sont les activités où l'emploi progresse le plus avec une hausse de 3,6 % sur un an. Dans ce secteur, l'emploi augmente de surcroît plus vite en Corse que sur le continent.

En revanche, les activités immobilières marquent le pas (- 0,1 %) alors qu'il s'agissait d'un des secteurs les plus dynamiques au cours des dernières années.

Un retournement défavorable pour l'emploi industriel

En 2015, l'emploi dans l'industrie diminue de 0,6 %. Cette baisse fait suite à plusieurs années de hausse dans ce secteur. Dans le même temps, l'emploi industriel recule de 1,2 % au niveau national.

La baisse de l'emploi industriel se retrouve dans les deux départements. A l'inverse de 2014, la situation est plus défavorable en Haute-Corse (- 0,9 %) qu'en Corse-du-Sud (- 0,3 %).

Le nombre d'emplois progresse de 1,6 % dans l'agro-alimentaire, qui est la principale branche de l'industrie locale. En revanche, il diminue de 1,2 % dans l'énergie et de 3,7 % dans les autres branches industrielles (fabrication de meubles, bijoux, articles médicaux ...).

Pour en savoir plus

[Notes de conjoncture trimestrielles. Insee Conjoncture Corse](#)

1 Emploi salarié des secteurs principalement marchands par département et par secteur

en %

	2015 T4 (en milliers)	Glissement annuel					Total
		Industrie	Construction	Tertiaire marchand	dont Commerce	dont Intérim	
Corse-du-Sud	33,4	-0,3	-5	2,1	3,0	24,2	0,6
Haute-Corse	31,6	-0,9	-2,3	2,3	1,6	24,2	1,2
Corse	65	-0,6	-3,7	2,2	2,3	24,5	0,9

Note : Données CVS

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Source : Insee, estimations d'emplois

2 Emploi salarié des secteurs principalement marchands

en %

Secteur d'activité NAF rév. 2 2008	2015 T4 (en milliers)	Glissement annuel		Glissement annuel moyen 2014/2009 (1)	
	Corse	Corse	France métropolitaine	Corse	France métropolitaine
Industrie	6,5	-0,6	-1,2	1,4	-1,2
Industrie agro-alimentaire	2,4	1,6	0,3	0,3	-0,2
Energie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	2,0	-1,2	-0,2	3,9	0,3
Biens d'équipement	0,2	9,9	-1,9	-5,9	-1,6
Matériels de transport	0,2	1,7	-1,6	2	-1,3
Autres branches industrielles	1,7	-3,7	-1,7	0,9	-1,8
Construction	10,5	-3,7	-2,6	-0,6	-1,6
Tertiaire marchand	48,0	2,2	1,4	1,3	0,4
Commerce	16,5	2,3	0,8	0,8	0,0
Transports	6,5	1,3	0,2	0,1	0,0
Hébergement - restauration	8,8	3,3	2,0	2,2	1,1
Information - communication	1,2	-4,1	0,7	-0,3	0,6
Services financiers	2,4	3,6	1,1	1,7	0,6
Services immobiliers	1,0	-0,1	0,9	1,9	-0,1
Services aux entreprises	7,4	1,2	3,0	2,3	1,3
Services aux ménages	4,0	2,6	0,3	1,3	-0,6
Intérim	0,4	24,5	9,4	8,6	1,5
Total	65,0	0,9	0,5	1	-0,1

Note : Données CVS

(1) glissement annuel qu'aurait connu l'emploi salarié du secteur, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

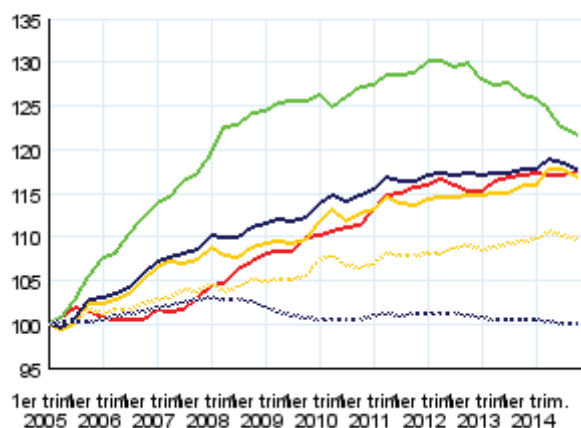
Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Source : Insee, estimations d'emplois

3 Évolution trimestrielle de l'emploi salarié des secteurs principalement marchands en Corse

- Industrie
- Construction
- Tertiaire principalement marchand hors intérim
- dont Commerce
- Emploi hors intérim Corse
- Emploi hors intérim France métropolitaine

en indice base 100 au 2005 T1



Note : Données CVS

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Source : Insee, estimations d'emplois

Chômage

Hausse modérée de la demande d'emploi

Au dernier trimestre 2015, le taux de chômage régional demeure supérieur à la moyenne nationale : 10,7 % de la population active contre 10,0 % au niveau France métropolitaine. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi continue de progresser en 2015. Bien que la hausse soit plus modérée que les années précédentes, la situation reste préoccupante notamment au regard du nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus. Parallèlement, les offres d'emploi collectées progressent mais cette évolution encourageante est contrebalancée par un recours plus important à l'activité partielle.

Céline Maïsani-Inzaïna, Directrice de Corse

Fin 2015, le taux de chômage régional s'établit à 10,7% de la population active. Il se replie par rapport à l'année précédente (- 0,4 point) de façon plus marquée qu'au niveau national. Malgré cette légère amélioration, il demeure au-dessus de la moyenne française (0,7 point de plus). La Corse se positionne ainsi au 4^e rang des régions où le chômage est le plus élevé de métropole (*figure 1*).

Bien qu'il recule dans les deux départements de l'île, cette année encore, le taux de chômage de la Haute-Corse (11,7 %) reste supérieur à celui de la Corse-du-Sud (9,8 %) (*figure 2*).

Progression moins soutenue de la demande d'emploi

Fin décembre 2015, en données brutes, 25 650 demandeurs d'emploi sans emploi ou en activité réduite sont inscrits à Pôle emploi en Corse, soit 1 080 personnes de plus que l'année précédente. Bien que le nombre d'inscrits n'ait jamais été aussi important, il progresse à un rythme annuel nettement moins soutenu que les années précédentes : + 4,4 % sur un an contre + 13,2 % entre 2013 et 2014. Il augmente également moins vite qu'au niveau national, ce qui n'était plus le cas depuis 2012 (*figure 3*).

Au niveau départemental, alors que depuis deux années consécutives la Haute-Corse était plus impactée que la Corse-du-Sud, la tendance s'inverse fin 2015. Mais le différentiel entre les deux départements est très faible: + 4,6 % dans le Sud de l'île contre + 4,3 % sur un an dans le Nord.

Davantage de demandeurs d'emploi de longue durée

Les difficultés pour accéder ou retrouver un emploi en région semblent toutefois s'accroître comme l'atteste la hausse du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée. En effet, bien que ce public progresse de façon moins marquée qu'un an auparavant (+ 16,0 % sur un an contre + 32,9 % entre 2013 et 2014), la part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus à Pôle emploi continue d'augmenter. Fin 2015, elle s'établit à 30 % soit 3 points de plus qu'un an auparavant.

En 2015, la situation se dégrade autant pour les femmes que pour les hommes (+ 4,4 % sur un an) alors que ceux-ci ont été davantage impactés ces trois dernières années.

Parallèlement, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans se stabilise sur un an. En revanche, ceux âgés entre 25 et 49 ans et les seniors continuent de progresser.

Toutefois, pour ces deux tranches d'âges, la hausse est beaucoup moins vive que les années précédentes. Cette tendance est particulièrement marquée pour les 50 ans ou plus dont le rythme de progression annuelle est divisé par deux (+ 20,5 % en 2014 contre + 9,2 % en 2015). D'ailleurs, alors que pour ce public la Corse enregistrait la hausse la plus marquée toutes régions françaises confondues, en 2014, la région se situe en 11^e position en 2015.

Évolution favorable des offres d'emploi collectées par Pôle emploi

Sur l'ensemble de l'année 2015, plus de 13 800 offres ont été collectées par Pôle emploi. Bien que très en deçà du volume enregistré en 2009, ce nombre progresse de 10,5 % sur un an. La tendance est bien orientée pour tous les types d'offre mais plus particulièrement pour celles proposant un emploi durable (CDD de plus de 6 mois ou CDI) (*figure 4*).

En revanche, l'évolution du recours à l'activité partielle est moins encourageante. Sur l'ensemble de l'année, 186 400 heures d'activité partielle ont été consommées par les entreprises de la région, en progression de 50 % par rapport à 2014 (+62 000 heures sur un an).

Ce mouvement à la hausse est particulièrement marqué pour les entreprises de la construction (+ 86 % sur un an) à l'origine de la consommation de la moitié des heures d'activité partielle. ■

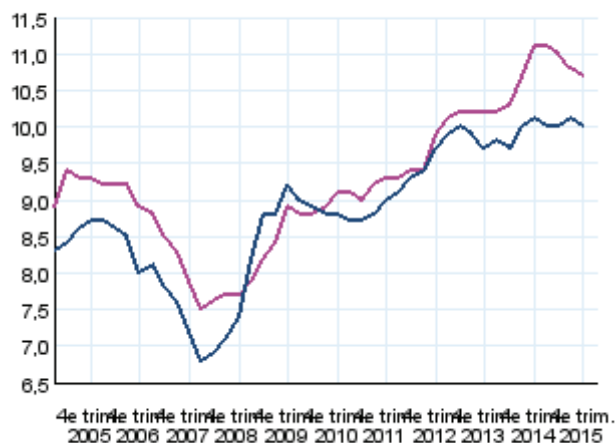
Pour en savoir plus

- [Notes de conjoncture trimestrielles. Insee Conjoncture Corse, n° 6 à 9, 1er au 4e trimestre 2015](#)
- [Chiffres marché du travail - Site de la Direccte](#)

1 Evolution trimestrielle du taux de chômage

Corse France métropolitaine

en % de la population active



Note : données CVS.

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé

2 Taux de chômage

en % de la population active

	2014 T1	2015 T1	2015 T2	2015 T3	2015 T4 (p)	Evolution 2015T4/2014T4 (en points de %)
Corse-du-Sud	10,1	10,1	10,1	10,0	9,8	-0,3
Haute-Corse	12,1	12,0	11,8	11,7	11,7	-0,4
Corse	11,1	11,1	11,0	10,8	10,7	-0,4
France métropolitaine	10,1	10,0	10,0	10,1	10,0	-0,1

p : données provisoires

Note : données CVS.

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé

3 Demandeurs d'emploi en fin de mois

	Demandeurs d'emploi au 31/12/2015 (en milliers)		Evolution 2015/2014 (en %) (1)	
	Catégories A, B, C	Catégories A	Catégories A, B, C	Catégories A
Hommes	12,0	10 420	4,4	2,2
Femmes	13,7	11 087	4,4	2,1
Moins de 25 ans	3,8	3 261	-0,3	-3,5
25 à 49 ans	15,9	13 153	3,9	1,4
50 ans ou plus	6,0	5,1	9,2	8,2
Inscrits depuis un an ou plus	7,6	nd	16,0	nd
Corse	25,7	21,5	4,4	2,2
France métropolitaine	5 551,5	3 638,5	4,9	2,4

nd : données non disponibles

(1) évolution de l'indicateur entre le 31/12/2014 et le 31/12/2015

Note : Données brutes

Source : Pôle emploi ; Dares

4 Offres d'emploi

	Offres d'emploi enregistrées sur l'ensemble de l'année 2015 (en milliers)		Evolution sur un an (en %)	
	Offres totales	Dont offres durables	Offres totales	Offres durables
Corse-du-Sud	6,9	2,8	12,4	28,0
Haute-Corse	6,9	2,2	8,6	16,6
Corse	13,8	5,0	10,5	22,6
France métropolitaine	2 665,5	1 391,4	6,1	11,9

Note : Données brutes

Source : Pôle emploi ; Direccte

Démographie des entreprises

Le recul du statut de micro-entrepreneur entraîne une baisse du nombre de créations d'entreprises

En 2015, la création d'entreprises régresse en Corse après une hausse en 2014, suivant ainsi la tendance nationale. Ce recul résulte du net repli des immatriculations de micro-entrepreneurs, que ce soit au niveau régional ou départemental. Il impacte tous les secteurs d'activité sauf celui regroupé du commerce, transport, hébergement, restauration. Par ailleurs, la diminution du nombre de défaillances d'entreprises en 2015 inverse la tendance annuelle à la hausse enregistrée dans la région depuis 2012.

Rolande Valéry, Insee Corse

En 2015, 3 600 entreprises ont été créées en Corse, soit 5,7 % de moins sur un an, après une hausse de 2,7 % en 2014 (*figure 1*). La région suit ainsi la tendance nationale qui enregistre une baisse de 4,7 % après +2,6 %. Au niveau des départements, le recul est plus important en Haute-Corse (- 8,1 %) qu'en Corse-du-Sud (- 3,2 %).

Recul des immatriculations de micro-entrepreneurs

En Corse, le nombre de micro-entreprises créées diminue de 21,0 %, soit un taux d'évolution identique à la moyenne nationale. Le recul se retrouve au niveau des deux départements insulaires : - 16,6 % en Corse-du-Sud et - 27,6 % en Haute-Corse.

Dans la région, les créations de micro-entreprises ne représentent plus que 40 % de l'ensemble des créations (47 % en 2014) ; avec toutefois de fortes disparités départementales : 50 % en Corse-du-Sud et 29 % en Haute-Corse. La diminution de la part des micro-entreprises dans les créations se retrouve au niveau national (43 % en 2015 contre 51 % en 2014).

Le net repli des immatriculations de micro-entrepreneurs explique à lui seul la baisse globale des créations d'entreprises dans la région. En effet, les créations d'entreprises individuelles et de sociétés y sont plus nombreuses qu'en 2014.

Croissance du nombre de créations d'entreprises individuelles et de sociétés

La création d'entreprises individuelles, hors micro-entreprises, enregistre une hausse de 11,4 % sur un an, soit une croissance beaucoup moins marquée qu'en France métropolitaine (+ 29,4 %). En Haute-Corse, cette progression est de 10,3 %, soit 717 nouvelles structures

contre 650 en 2014. En Corse-du-Sud, la croissance est plus dynamique avec + 14,2 % mais concerne un plus petit volume (397 créations en 2015).

L'immatriculation de nouvelles sociétés (1 150) augmente de 5,5 % en Corse en 2015, soit une évolution qui se situe dans la tendance nationale (+ 3,6 %). Cette progression est imputable uniquement au département de Corse-du-Sud (+ 16,2 % sur un an contre une baisse de 4,2 % en Haute-Corse).

Régime du micro-entrepreneur

L'auto entrepreneur devient « micro-entrepreneur ». Depuis le 1^{er} janvier 2015, ce nouveau statut implique un stage de préparation à l'installation (SPI) obligatoire pour les artisans. Les commerçants et artisans sont désormais assujettis à la taxe pour frais de CCI (Chambre de commerce et d'industrie) ou de CMA (Chambre des métiers et de l'artisanat).

Seul le secteur commerce, transport hébergement, restauration en hausse

Les contrastes départementaux reflètent également des disparités d'évolution sectorielles (*figure 2*).

Comme en 2014, le secteur regroupé du CTHR (Commerce, Transport, Hébergement, Restauration) est le plus créateur avec 1 042 enregistrements.

C'est le seul secteur d'activité qui bénéficie d'une hausse des créations d'entreprises en 2015, avec + 4,0 % en région. Au niveau des départements, la Corse-du-Sud affiche + 7,8 % et la Haute-Corse est stable. Cette tendance contraste avec l'évolution de ce secteur à l'échelle nationale qui enregistre une baisse de 2,8 % sur un an.

Dans la région, tous les autres secteurs d'activité affichent une diminution globale des créations d'entreprises.

Le secteur de la construction est particulièrement impacté, à la fois en région (- 20,6 %) et dans les départements (- 24,1 % en Corse-du-Sud et - 16,7 % en Haute-Corse). En France métropolitaine, la baisse est également marquée (- 17,0 %).

Les services aux particuliers enregistrent une diminution de 1,5 % des créations. Cependant, la situation est très contrastée au niveau départemental, la Haute-Corse affiche une baisse de 8,7 % alors que la Corse-du-Sud est en hausse de 6,6 %.

Les services aux entreprises connaissent aussi une baisse régionale globale, de 2,6 %. Mais là encore, la situation diffère dans les départements : + 4,4 % en Corse-du-Sud et - 8,9 % en Haute-Corse.

Les défaillances d'entreprises repartent à la baisse

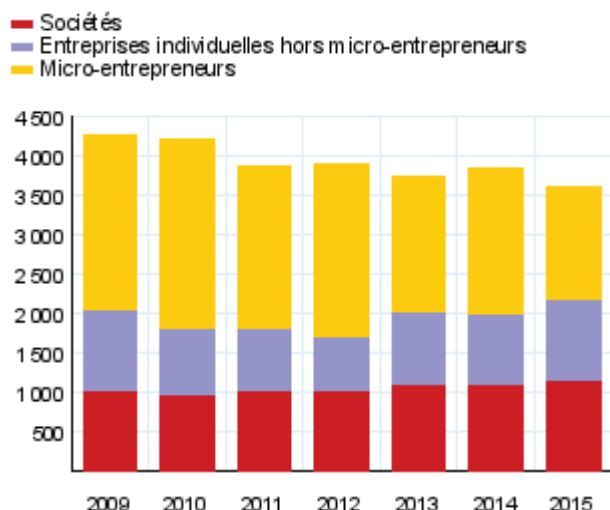
En Corse en 2015, la situation tend à s'améliorer au niveau de la défaillance d'entreprises. En cumul annuel, 347 défaillances sont enregistrées, soit une baisse de 3,9 % sur un an et ce, après une progression depuis 2012 (*figure 3*). Au niveau national, les défaillances d'entreprises demeurent en hausse avec + 1,3 % cette année.

Contrairement à 2014, la situation a tendance à s'améliorer en Haute-Corse (163 défaillances sur l'année soit une baisse de 13,3 % en un an) et à se dégrader en Corse-du-Sud (184 défaillances soit une hausse de 6,4 %).

Quatre défaillances d'entreprises sur dix relèvent du secteur CTHR et trois sur dix du secteur de la construction.

Dans la construction, la diminution des défaillances amorcée en 2014 se poursuit en 2015 (- 15,6 % après - 2,3 %). Par contre, dans le secteur CTHR, les défaillances repartent à la hausse (+ 14,3 % après - 4,7 %) (*figure 4*). ■

1 Créations d'entreprises dans la région Corse

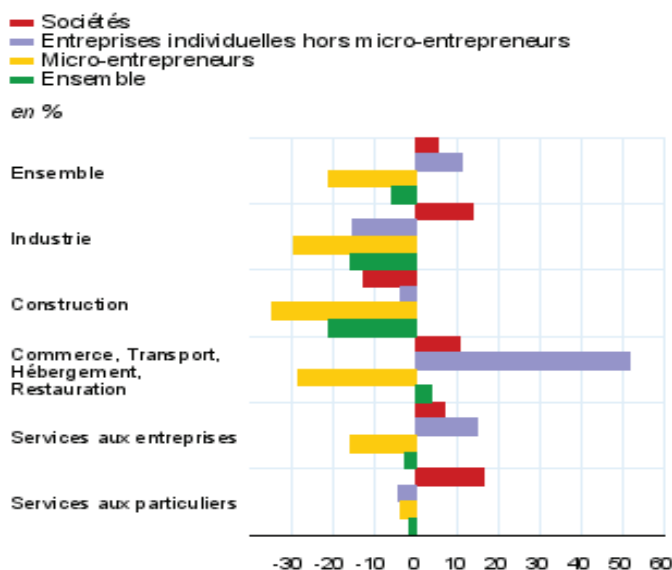


Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Note : nombre de créations brutes.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

2 Évolution annuelle du nombre de créations d'entreprises entre 2014 et 2015 dans la région Corse

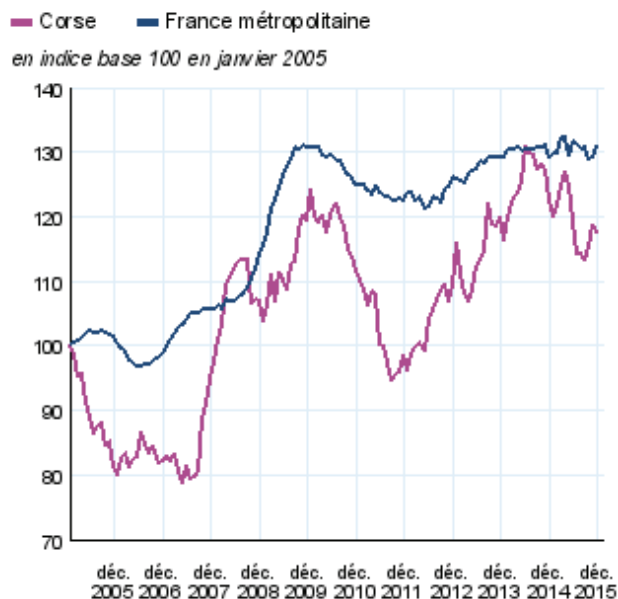


Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

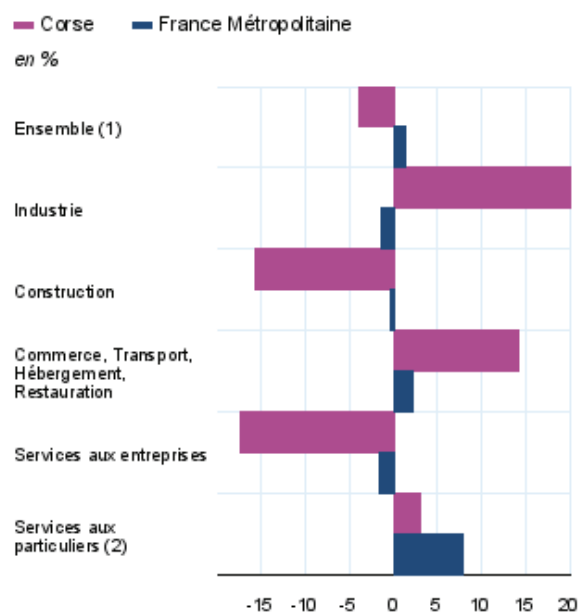
3 Évolution des défaillances d'entreprises dans la région Corse



Note : données brutes, en date de jugement. Chaque point correspond au cumul des 12 derniers mois.

Source : Banque de France, Fiben (extraction du 9/2/15).

4 Évolution des défaillances d'entreprises selon le secteur d'activité entre 2014 et 2015 dans la région Corse



(1): y compris agriculture.

(2): hors administration publique, activités des ménages en tant qu'employeurs et activités.

Note : données brutes, en date de jugement.

Source : Banque de France, Fiben (extraction du 9/2/15).

Pour en savoir plus

- « Les créations d'entreprises en 2015 : net repli des immatriculations de micro-entrepreneurs » - Insee n°1583 - janvier 2016
- Source : Création d'entreprise
- Source : Défaillance d'entreprise

Agriculture

L'économie agricole reste portée par les productions végétales

Les fortes chaleurs et les faibles précipitations de l'année 2015 ont eu des conséquences très différentes selon les productions agricoles. Ces conditions climatiques permettent d'augurer d'un bon millésime pour les vins, alors que l'olive et la châtaigne en ont souffert. La châtaigneraie souffre également du Cynips, malgré la mise en œuvre active de la lutte contre ce parasite par un insecte prédateur. Pour les productions animales, l'année 2015 est marquée par une nette amélioration du contexte sanitaire (Fièvre catarrhale ovine) et une reprise de la production de lait.

Florence Hamann, Draaf de Corse - Srise

En Corse, à l'exception du mois d'octobre, la température moyenne a été supérieure aux normales durant toute l'année 2015, avec des dépassements supérieurs à 2° C en juillet et en décembre. Ces températures, couplées à des précipitations annuelles inférieures à la moyenne, ont eu différents impacts sur les productions agricoles régionales (*figures 1 et 2*).

Des productions fourragères déficitaires

La campagne de foin de printemps s'est révélée médiocre en raison des faibles précipitations d'avril et mai. Les éleveurs n'ont pas pu compter sur leurs stocks de fourrages, déjà utilisés pour compenser la sécheresse de l'automne 2014.

En revanche, un automne doux et le retour des précipitations en octobre ont favorisé la pousse d'herbe en fin d'année et permis d'obtenir un rendement automnal quasi normal.

Le bilan sur l'année reste cependant négatif avec un déficit de volume estimé à moins 30 %.

Bilan contrasté pour les productions phares (vins et clémentines)

Si la sécheresse a fait craindre un temps une baisse des rendements, le bilan de la production de vin s'est avéré au final positif, favorisé par une meilleure maîtrise des contaminations sanitaires (oïdium, mildiou).

Les volumes de **vin**, proches de 390 000 hectolitres, progressent de 7 % par rapport à 2014. Les vins rosés dominent la production (63 % des volumes produits).

La production est majoritairement commercialisée sous le signe de l'origine et de la qualité : 63 % en IGP (Identification Géographique Protégée), 30 % en AOP (Appellation d'Origine Protégée). Seulement 7 % sont commercialisés sans indication (*figure 3*).

La production de **clémentines** pour 2015, d'un peu plus de 23 000 tonnes, est inférieure à la moyenne des cinq dernières années. Cette chute de production de 30 % par rapport à 2014 (année exceptionnelle) s'explique en partie par une mise en repos végétatif naturelle après une forte période productive et par les intempéries du mois de mars qui ont affecté certains vergers (*figure 4*).

Des productions végétales sous haute surveillance

La **châtaigne**, autre production emblématique de la Corse, souffre toujours de la présence du cynips du châtaignier. Repéré en Corse en 2010, ce parasite a d'abord colonisé la Haute-Corse puis a progressé vers le sud.

En 2015, les pertes de production affectent surtout la Corse-du-Sud tandis qu'en Haute-Corse, la lutte via les lâchers de *Torymus sinensis*, parasite prédateur du cynips, porte ses fruits. La chute de production semble enrayée et malgré la sécheresse, la production 2015 est estimée à 170 tonnes (*figure 4*).

Les **oliveraies** ont quant à elles, fait l'objet d'une surveillance renforcée suite à la découverte, en juillet 2015, d'un premier cas de *Xylella fastidiosa* en Corse-du-Sud, sur des plants de polygale à feuille de myrte (arbuste d'ornement).

En fin d'année, le nombre de foyers déclarés en Corse s'élevait à 233, tous dus à la sous-espèce *multiplex*, totalement différente de la sous-espèce *pauca* identifiée en Italie, qui provoque de lourdes pertes dans les oliveraies de la région des Pouilles.

Cette sous-espèce *multiplex* n'a jamais été isolée sur les oliviers.

La production d'olives de la campagne 2014-2015, avec 1 600 tonnes, est au final relativement satisfaisante malgré la sécheresse et les attaques de la mouche de l'olive. Elle est très supérieure à celle de la campagne 2013-2014 du fait du phénomène d'alternance (succession d'années à fortes et faibles quantités produites) (*figure 4*).

L'élevage caprin en progression

Dans un contexte de vaccination obligatoire des ruminants domestiques, aucun foyer de fièvre catarrhale ovine (FCO) n'a été déclaré en 2015.

Les effectifs de ruminants varient peu par rapport à 2014 : légère diminution du nombre de vaches (- 2 %), stagnation des effectifs de brebis.

Seul le troupeau de caprins progresse avec une augmentation de 6 % du nombre de chèvres.

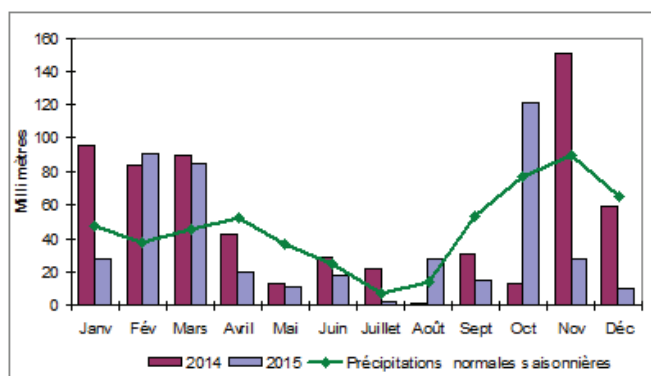
La production de lait progresse de plus de 10 %. Elle atteint 47 000 hectolitres en lait de chèvre et 81 500 hectolitres en lait de brebis.

Les abattoirs corses ont abattu 45 313 têtes de bétail en 2015 pour un tonnage de 2 575 tonnes équivalent carcasse. ■

Pour en savoir plus

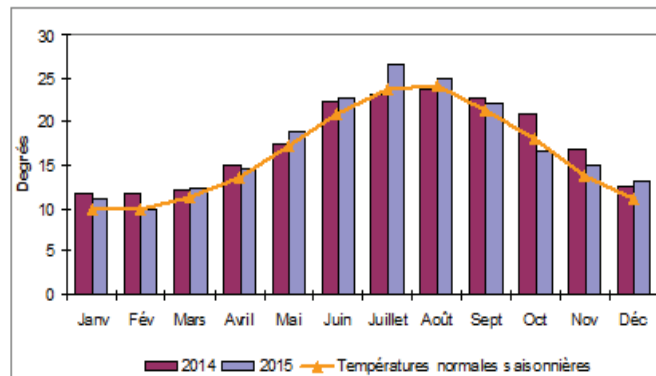
- [Agreste - Région Corse](#)
- [Atlas agricole Corse édition 2015 - Draaf de Corse - Srise](#)

1 Précipitations moyennes 2014-2015



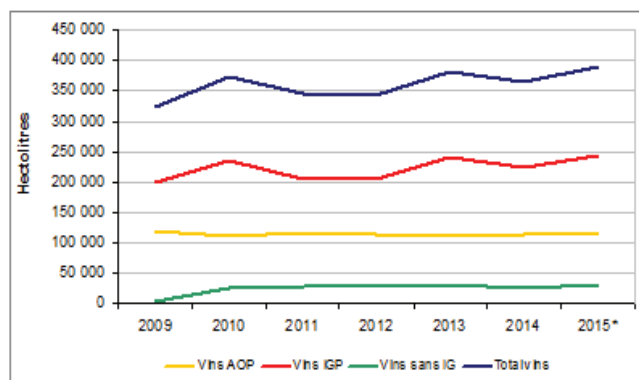
Source : Météo France

2 Températures moyennes 2014-2015



Source : Météo France

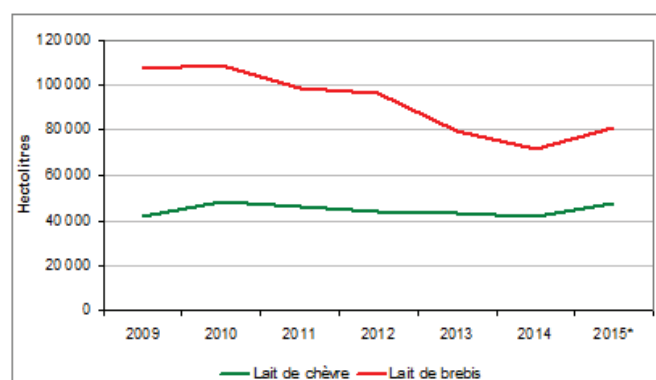
3 Evolution de la production de vin



* : Données semi-définitives.

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle (SAA)

5 Evolution de la production de lait



* : Données semi-définitives.

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle (SAA)

4 Rendement et production des vergers purs et associés

Produit	Rendement (100 kg/ha)				Production récoltée des vergers purs et associés (100 kg)			
	2012	2013	2014	2015*	2012	2013	2014	2015*
Clémentines	255	151	233	147	340 140	254 380	354 120	231 500
Pamplemousses	207	271	228	306	31 400	38 540	32 410	52 610
Actinidia (kiwi)	73	115	76	107	25 915	38 000	25 000	37 500
Pêches, nectarines et brugnons	200	169	180	180	58 800	42 938	53 820	53 820
Olives	2	12	2	8	4 471	26 250	4 770	16 370
Amandes	8	3	7	6	3 523	975	2 665	2 024
Châtaignes	5	4	1	1	6 371	4 320	1 500	1 720

* : Données semi-définitives.

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle (SAA)

Construction

Construction neuve en 2015 : une forte reprise des autorisations liée à la Corse-du-Sud

Après trois années de baisse successives, le nombre de logements autorisés à la construction atteint un niveau comparable à celui antérieur à la crise de 2008. En effet, contrairement à l'année précédente, les logements collectifs et en résidence semblent à leur apogée et le nombre de logements individuels reste stable. Toutefois, de fortes différences apparaissent entre les deux départements. La Corse-du-Sud s'inscrit dans cette dynamique favorable, notamment du fait de l'existence d'importants programmes de construction de logements collectifs situés en majorité sur la commune d'Ajaccio. En revanche, en Haute-Corse, le nombre de logements autorisés continue de diminuer. Les ventes de logements neufs suivent la tendance positive nationale mais le niveau du stock de logements invendus en fin d'année reste important. Parallèlement, les prix des appartements augmentent tandis que ceux des maisons repartent à la baisse.

Georges Winterstein, Davia Murati, Dreal Corse

En 2015, en Corse, avec 7 400 autorisations de construire estimées, l'activité du secteur de la construction prend le contre-pied de la tendance baissière de ces dernières années. Avec 3 700 logements de plus sur un an, le nombre d'autorisations a été multiplié par deux par rapport à 2014.

En France métropolitaine, après trois ans de baisse (- 11 % en 2014, - 13 % en 2013 et - 6 % en 2012), le nombre d'autorisations augmente également : + 3,8 % sur un an (+ 0,7 % pour les logements individuels et + 5,7 % pour les logements collectifs).

Forte augmentation des logements collectifs et en résidence...

En Corse, la hausse est imputable aux logements collectifs et en résidence avec 3 700 autorisations de plus par rapport à 2014, après - 5 % en 2014 et - 37,5 % en 2013. Parallèlement, le nombre de logements individuels reste stable sur un an, avec seulement 100 autorisations supplémentaires. Il avait toutefois chuté en 2014 (- 29 %) (*figure 1*).

... liée à un rebond en Corse-du-Sud

L'orientation favorable de la construction neuve en Corse est tirée par une amélioration conjoncturelle de la situation en Corse-du-Sud. Le département concentre les trois quarts de la croissance annuelle régionale des logements autorisés. Leur nombre triple en 2015, après - 14 % en 2014 (*figure 2*).

C'est la commune d'Ajaccio qui centralise la majorité de ces autorisations. En effet, le

PLU de la commune a bénéficié en juillet dernier d'un sursis à exécution qui lui a permis de délivrer six autorisations de construire concernant d'importants projets immobiliers. Ces dernières représentent à elles seules un peu plus de 2 400 logements, soit 43 % des autorisations recensées sur l'ensemble du territoire départemental.

Ainsi, en dépit de très bons chiffres à l'échelle régionale, il faut rester nuancé à l'égard de l'amélioration constatée dans le secteur de la construction en 2015.

En effet, le recul perdure en Haute-Corse, le nombre de logements autorisés est en baisse de 3,8 % après - 18 % en 2014.

Reprise des ventes dans le logement neuf

En 2015, la commercialisation de logements neufs repart à la hausse. Le nombre de mises en vente augmente de 7 % (après - 16 % en 2014 et - 9 % en 2013), les réservations de 13 % (après - 16 % en 2014 et - 2 % en 2013). Le stock de logements disponibles en fin d'année atteint 1 490 logements, en recul de 3 %. Il demeure néanmoins très élevé (*figure 3*).

En France métropolitaine, les mises en vente progressent également de 7 % (après 3 années de baisse). Les ventes augmentent de 18 % (après - 2,6 % en 2014 et + 0,5 % en 2013), dopées par des taux de crédit immobilier en baisse et la montée en puissance de dispositifs incitatifs comme l'aide à l'investissement locatif créé par la Loi Pinel. Enfin, le stock d'invendus recule de 6 % après 4 années de hausse.

Hausse des ventes d'appartements conjuguée à une légère augmentation des prix

Les ventes d'appartements collectifs, qui représentent 93 % du marché de la construction neuve cette année, augmentent de près de 10 %. Rapporté à la population, le marché corse confirme sa première place nationale avec plus de 4 logements réservés pour 1 000 habitants contre 2 pour les autres régions méditerranéennes. Le prix moyen au m² atteint 3 580 €, soit + 4 % sur un an après un recul en 2014 (*figure 4*).

Au niveau national, les ventes enregistrent une forte hausse de 18,6 %. Le prix moyen au m² s'accroît légèrement pour atteindre 3 890 € (- 0,3 % l'année précédente).

Hausse des ventes des maisons conjuguée à une baisse des prix

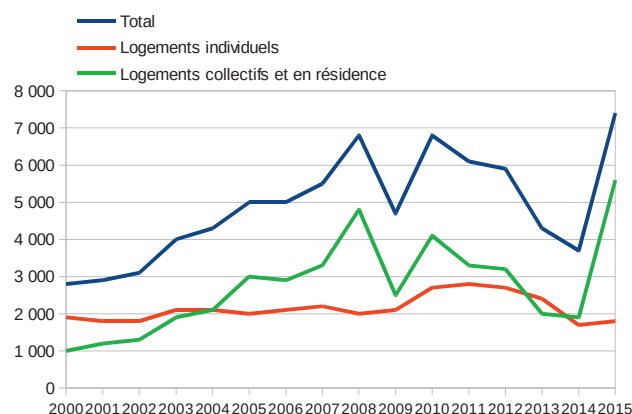
Le faible volume du marché des maisons neuves et la forte hétérogénéité des opérations liée à leur lieu d'implantation plus ou moins touristique et à la nature des prestations offertes rend les comparaisons pluriannuelles difficiles en Corse.

En 2015, les ventes de maisons neuves retrouvent leur niveau des années 2012 et 2013 avec 100 maisons réservées (57 en 2014). Le prix moyen par lot diminue pour atteindre 318 300 € en moyenne (391 k€ en 2014, 306 k€ en 2013). Ce niveau de prix est de 28 % supérieur à la moyenne nationale. ■

Pour en savoir plus

- [Statistiques développement durable sur la construction neuve de logements](#)
- [Statistiques développement durable sur la commercialisation des logements neufs](#)

1 Évolution du nombre de logements autorisés selon le type en Corse



Note : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle.
Source : SoeS, [Sit@del2](#).

2 Logements autorisés par département

	Logements en 2015 (nombre)	Évolution 2015/2014	Évolution annuelle moyenne 2014/2009 (1)
Corse-du-Sud	5 650	205,1	-0,3
Haute-Corse	1 750	-3,8	-8,5
Corse	7 400	101,8	-4,9
France métropolitaine	372 200	3,8	-0,2

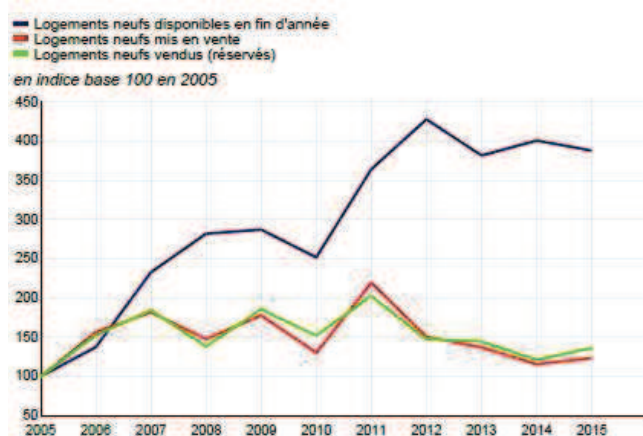
(1) : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de logements, pour le département ou la région, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Note : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle estimée. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies.

Champ : France métropolitaine.

Source : SoeS, [Sit@del2](#)

3 Évolution de la commercialisation des logements neufs en région Corse



Note : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle.
Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers : France métropolitaine
Source : SoeS, enquête ECLN

4 Vente des maisons et des appartements neufs

	Corse			France métropolitaine		
	En 2015 (nombre ou prix en euros)	Évolution 2015/2014	Évolution annuelle moyenne 2014/2009 (2)	En 2015 (nombre ou prix en euros)	Évolution 2015/2014	Évolution annuelle moyenne 2014/2009 (2)
Maisons neuves						
Nombre de ventes (1)	100	75,4	-28,7	8 237	11,0	-10,3
Prix moyen par maison	318 330	-18,7	5,8	249 315	-1,5	0,8
Appartements neufs						
Nombre de ventes (1)	1 314	9,7	-5,8	94 301	18,6	-3,1
Prix moyen au m²	3 581	4,1	2,7	3 892	0,6	2,8

(1) : réservations avec dépôt d'arrhes.

(2) : Taux d'évolution annuel qu'aurait connu le nombre de ventes ou le prix moyen si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers : France métropolitaine

Source : SoeS, enquête ECLN

Tourisme

La clientèle française soutient le tourisme en 2015

Succédant à une baisse en 2014, la fréquentation touristique repart à la hausse en 2015. C'est la clientèle française qui porte l'activité touristique alors que la clientèle étrangère est en repli. Les évolutions sont cependant assez contrastées selon les types d'hébergements et les catégories d'établissements.

Valérie Torre, Insee Corse

En 2015, 9,5 millions de nuitées ont été passées dans les hébergements marchands de Corse (campings, hôtels et autres hébergements collectifs de tourisme - AHCT), dont près de la moitié dans les campings (*figure 1*). Cette hausse globale de la fréquentation, de 4,1 % sur un an, doit cependant être relativisée. Elle succède à une année 2014 en recul. Au niveau national, le nombre de nuitées touristiques progresse de 2,3 % en 2015.

Campings : les équipés de plus en plus plébiscités

En 2015, au cours des mois de mai à septembre cumulés, les campings insulaires enregistrent 4,1 millions de nuitées, soit une progression de 3,1 % sur un an (contre - 9 % un an plus tôt).

Cette hausse de fréquentation est liée au nombre de séjours plus élevés (+ 5,2 %). Les durées moyennes de séjour, l'occupation et le nombre moyen de personnes par emplacement restent stables sur la période.

Parallèlement, le nombre d'emplacements disponibles et occupés augmentent cette saison (respectivement + 1,8 % et + 4,6 % sur un an). Le taux d'occupation des campings progresse ainsi de 1 point sur un an, s'établissant à 41,5 % en 2015.

La bonne tenue de la fréquentation est due à la clientèle française, en hausse de 6,1 % cette année, après un recul de 13 % en 2014. Cette clientèle demeure largement majoritaire avec les deux tiers des nuitées des campings. En revanche, la clientèle étrangère est en repli de 1,5 % (*figure 2*).

Cette année, ce sont les campeurs italiens qui sont les plus nombreux sur l'île. Toutefois, leur présence ne suffit pas à compenser la désaffection des Allemands et des Suisses venus moins nombreux.

Entre 2014 et 2015, la fréquentation des emplacements nus est stable. Ce sont les emplacements équipés qui ont le plus séduit les touristes avec une hausse du nombre de nuitées de 8 %. Celle-ci est liée à la clientèle française, en progression de 12,3 % contre - 3,4 % pour la clientèle

étrangère. Par ailleurs, l'offre en emplacements équipés dans les campings s'est structurée pour accueillir une clientèle toujours plus nombreuse. Ainsi, cette offre progresse de 7,3 % en 2015, elle induit une meilleure occupation que celle des emplacements nus et ce, quel que soit le mois de la saison (*figure 3*).

Les établissements classés 3 étoiles et plus regroupent près des trois quarts des nuitées des campings. Parmi eux, seuls les 4 étoiles et plus enregistrent une hausse du nombre de nuitées (+ 9,8 %) mais c'est essentiellement lié à une offre plus élevée en emplacements. Parallèlement, la fréquentation des établissements 1 et 2 étoiles diminue de 1,7 % et celle des non classés augmente de 1,8 %.

Un regain timide dans l'hôtellerie

Durant l'année 2015, les touristes ont passé 3 millions de nuitées dans les hôtels, soit une hausse de fréquentation de 5,2 % sur un an. Cette augmentation fait toutefois suite à un recul de 5,4 % en 2014, ce qui permet à l'hôtellerie insulaire d'atteindre tout juste son niveau de 2013 (*figure 4*).

Cette année, la meilleure fréquentation est imputable à la clientèle française dont le nombre de nuitées progresse de 7,5 %, en lien avec une augmentation du nombre d'arrivées (+ 4 %). En revanche, les arrivées des touristes étrangers sont en recul (- 6,3 %) mais leurs séjours ont été plus longs. En conséquence, leur nombre de nuitées est quasi stable (- 0,7 %). Cette fréquentation étrangère hôtelière est dominée par les Allemands et les Italiens. Ce duo de tête est rejoint par la clientèle belge en 2015.

Ainsi, le taux d'occupation dans l'hôtellerie est en hausse de 1,6 point, s'établissant à 57,9 % en 2015. Cela s'explique essentiellement par une augmentation du nombre de chambres occupées (+ 1,4 %), l'offre étant plutôt en légère baisse sur un an (- 1,4 %) (*figure 5*).

Ce sont les hôtels 4 étoiles et plus qui enregistrent la plus forte progression du nombre de leurs nuitées (+ 11,3 %). Ce

constat doit cependant être nuancé. Il résulte certes d'une occupation favorable mais aussi de la transformation du parc avec l'arrivée de nouveaux établissements anciennement de catégorie inférieure. Les non classés sont, à l'inverse, les seuls à perdre des nuitées (- 8,1 %) du fait d'une baisse simultanée de l'offre et du nombre de chambres occupées. Cela s'explique notamment par les nouvelles demandes de classification atout France entre 2014 et 2015.

Une saison dynamique dans les résidences de tourisme

Au cours des mois de mai à septembre cumulés, 2,4 millions de nuitées ont été passées dans les AHCT*, soit une hausse de 4,7 % sur un an (*figure 1*). Cette évolution est essentiellement due à l'augmentation des durées moyennes de séjour, le nombre d'arrivées de touristes variant peu sur la période.

L'essentiel de leur clientèle est française. C'est d'ailleurs uniquement grâce à cette dernière que leur fréquentation progresse. Les nuitées françaises croissent en effet de 7,3 % tandis que les nuitées étrangères sont en recul (- 4,7 %).

Le taux d'occupation y est en hausse de 1,6 point. Il s'établit à 62,8 % au cours de la saison 2015. Cela s'explique à la fois par une croissance de l'offre (+ 1,7 %) et des hébergements occupés (+ 4,4 %). C'est cependant dans les résidences de tourisme et hôtelières que ces derniers ont le plus fortement progressé.

Les résidences de tourisme et hôtelières représentent ainsi le segment le plus important avec 83 % de l'offre. Entre 2014 et 2015, leur fréquentation progresse de 10,8 % tandis que celle des autres établissements, essentiellement des villages de vacances, diminue de 2,9 %. Elles bénéficient d'une forte hausse de la clientèle française à l'inverse des autres hébergements et enregistrent des durées moyennes de séjour plus longues. ■

1 Fréquentation dans les hôtels, les campings et les AHCT* de Corse en 2015

	Nuitées 2015 (nombre)	Evolution sur un an (%)	Part de nuitées de clientèle étrangère (%)	Durées moyennes de séjour (jours)	Nombre moyen de personnes par unité d'hébergement*
Ensemble	9 492 849	4,1	33,1	3,3	2,4
Hôtels (janvier à décembre)	3 031 249	5,2	26,3	2,2	1,9
Campings (mai à septembre)	4 066 395	3,1	38,1	4,9	3,0
Dont : emplacements nus	2 249 119	0,0	47,4	3,9	2,9
: emplacements équipés	1 637 725	8,0	24,3	8,2	3,2
AHCT**	2 395 205	4,7	19,9	5,8	2,9

* AHCT : autres hébergements collectifs de tourisme

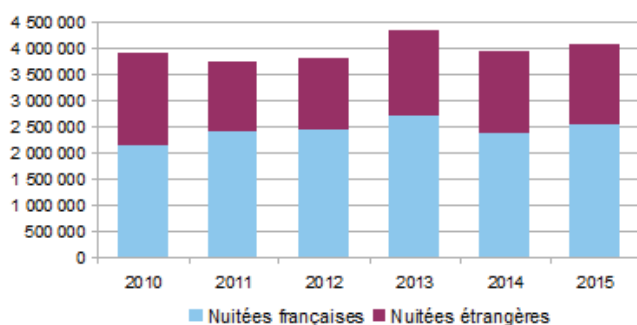
** Unité d'hébergement : chambre pour les hôtels, emplacements pour les campings, appartements, dortoirs, chambres pour les AHCT

*** Les AHCT (résidences de tourisme et hôtelières, villages de vacances...) représentent 2,7 millions de nuitées dont 2,4 millions de mai à septembre. Seules ces dernières sont analysées pour des raisons de qualité statistique.

Source : Insee, Enquêtes de fréquentation touristique

2 Évolution de la fréquentation française et étrangère dans les campings de Corse

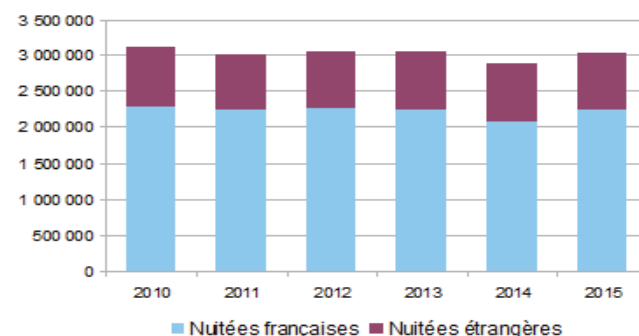
en nombre de nuitées



Source : Insee, Enquêtes de fréquentation touristique

4 Évolution de la fréquentation française et étrangère dans les hôtels de Corse

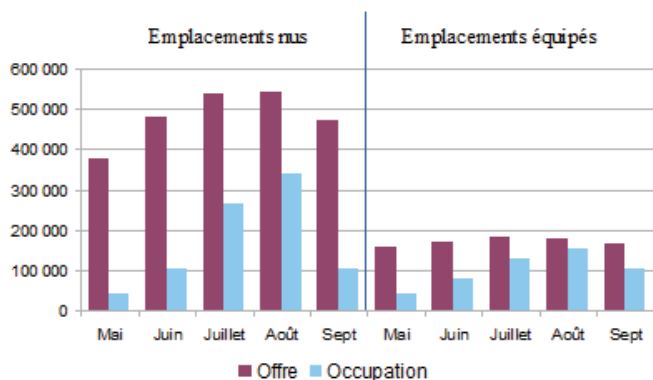
en nombre de nuitées



Source : Insee, Enquêtes de fréquentation touristique

3 Évolution mensuelle de l'offre et de l'occupation des campings de Corse en 2015

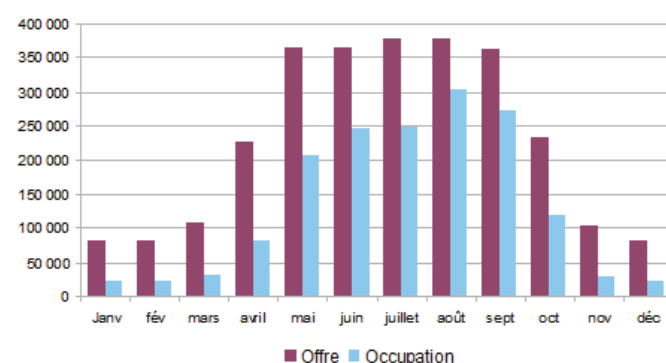
en nombre d'emplacements



Source : Insee, Enquêtes de fréquentation touristique

5 Évolution mensuelle de l'offre et de l'occupation des hôtels de Corse en 2015

en nombre de chambres



Source : Insee, Enquêtes de fréquentation touristique

Pour en savoir plus

- « Hôtels : une saison 2015 portée par les touristes français », Insee Flash Corse n° 8 décembre 2015
- « Une fréquentation en légère hausse dans les campings en 2015 », Insee Flash Corse n°9 décembre 2015
- « Résidences de tourisme et hôtelières, villages de vacances...hausse de fréquentation durant la saison 2015 », Insee Flash Corse n°12 février 2016

Transport

Dans un contexte de stabilité globale des trafics, l'aérien continue de se développer

En 2015, 8,25 millions de passagers (croisiéristes compris) sont une nouvelle fois accueillis dans les ports et aéroports de Corse. Avec 7,48 millions de passagers, les trafics sur lignes régulières et charter (hors croisières) se maintiennent depuis le record de 2010. Cette stabilité masque toutefois des évolutions marquées selon le mode de transport : croissance de l'aérien portée par les compagnies Low Cost, recul du maritime. Par ailleurs, les trafics de marchandises repartent à la hausse.

Bruno Battesti, Observatoire régional des transports de la Corse

En 2015, l'ensemble des trafics passagers des ports et aéroports de Corse est stable pour la 4^e année consécutive, avec 8,25 millions de voyageurs au départ et à l'arrivée, croisiéristes compris (*figure 1*). Les trafics croisières augmentent très légèrement (+ 0,7 % sur un an) et demeurent concentrés à 78 % sur le port d'Ajaccio.

Avec 7,48 millions de passagers, les trafics aériens et maritimes sur lignes régulières et charter (hors croisières) se maintiennent depuis le pic de 2010 (7,5 millions) ; 73 % de ces trafics annuels continuent à être traités durant la saison estivale de mai à septembre. Les trafics sur l'étranger progressent pour la 3^e année consécutive (+ 4 % par rapport à 2014), tandis que les lignes françaises reculent très légèrement (- 0,1 % après - 3 % en 2014).

Une stabilité qui cache des évolutions marquées selon le mode de transport

La stabilité du nombre de passagers transportés sur les lignes régulières durant ces dernières années masque des évolutions marquées selon le mode de transport : l'aérien ne cesse de progresser au détriment du maritime. Ainsi, dans un marché stagnant depuis 2010, un volume de plus de 600 000 passagers (8 % des trafics) a glissé du maritime vers l'aérien. Structurellement, ces deux modes de transport tendent à converger sur ces dernières années, et ce depuis l'arrivée des compagnies aériennes Low Cost (*figure 2*). Depuis 2010, les trafics aériens ont ainsi augmenté de 22 %. En 2015, ils progressent de 3,0 % sur un an atteignant un nouveau record annuel de 3,5 millions de voyageurs (*figure 3*). Tous les mois de l'année compris entre avril et octobre, à l'exception de juin, enregistrent des niveaux historiques.

Plus du quart de la desserte aérienne assurée par les Low Cost

Les trafics aériens des compagnies Low Cost, multipliés par 2,4 en quatre ans, captent 906 800 passagers. En hausse de 9 % par rapport à 2014, ils assurent 75 % de la croissance annuelle. Ils représentent désormais 26 % de la desserte aérienne de la Corse et sont orientés à 70 % sur la France.

Les trafics Low Cost augmentent dans tous les aéroports insulaires à l'exception de celui de Calvi (- 57 % sur un an) qui enregistre ainsi une perte globale de 3 % de passagers. Les trafics totaux des aéroports de Figari et de Bastia progressent respectivement de 16 % et 2 % et celui d'Ajaccio reste stable. Le seul aéroport de Figari capte 82 % de la croissance annuelle des trafics aériens avec 81 600 passagers supplémentaires ; il bénéficie en effet d'un essor des passagers Low Cost de 42 % sur un an.

Les lignes françaises progressent de 2,5 %. Après un recul en 2014, les aéroports de Marseille et Nice sont en hausse respective de 2 % et 3 %, tandis que Paris perd encore des voyageurs (- 3 %). Les autres destinations continuent à se développer (+ 16 %). En 2015, elles assurent 24 % du trafic national contre 11 % en 2010. En cinq ans, les trafics y ont été multipliés par 2,7. Les lignes étrangères augmentent de 6,5 % cette année, avec notamment + 28 % sur le Royaume Uni, + 14 % sur la Suisse et + 11 % sur la Belgique.

Le maritime toujours orienté à la baisse

Depuis 2010, les trafics maritimes sont orientés à la baisse : les trafics français comme les italiens ont reculé de 14 % en cinq ans. Avec 4 millions de passagers en 2015, ils diminuent de 1 % sur un an, du fait d'un recul sur les lignes françaises (*figure 3*). Seuls les ports de Calvi et de

Bonifacio progressent avec respectivement + 10 % et + 1 %, mais dans de faibles volumes. Le recul touche surtout Porto-Vecchio (- 13 %). Côté continent français, les ports de Marseille et de Nice perdent aussi des passagers (- 10 % et - 7 %) tandis que Toulon en gagne (+ 3 %).

La SNCM, qui n'a pratiquement engagé que des cargos mixtes sur la Corse en 2015, ne transporte plus que 359 000 passagers (- 43 % par rapport à 2014), soit à peine un tiers de sa clientèle de 2012. Le différentiel Corsica Ferries / SNCM atteint 2,5 millions de passagers en 2015. Cette année, trois compagnies maritimes progressent : la Corsica Ferries : + 8 %, la Meridionale : + 6 % et la Moby Lines : + 5 %.

400 000 personnes de plus mi-août

Du 12 juillet au 26 août, le solde des arrivées et départs de passagers se traduit par la présence quotidienne d'au moins 250 000 personnes supplémentaires sur le territoire insulaire. Le pic se situe entre le 9 et le 15 août avec un solde excédant les 400 000 voyageurs. En particulier, le 12 août 2015, la Corse a accueilli 423 400 personnes de plus que le 28 février, jour d'étiage des trafics (*figure 5*).

Les trafics de marchandises repartent à la hausse

En 2013, Avec 2,2 millions de tonnes nettes transportées, entrées et sorties cumulées, les trafics maritimes de marchandises repartent à la hausse en 2015, après trois années de recul. La progression concerne tous les types de fret (*figure 4*). Elle est notamment importante sur les entrées de ciment en vrac (+ 19 %) et d'hydrocarbures (+ 11 %). Les trafics rouliers (entrées + sorties) augmentent légèrement, de 1 %, avec + 4 % sur la France et - 15 % sur l'Italie. ■

1 Répartition des passagers transportés selon le type de trafic en 2015

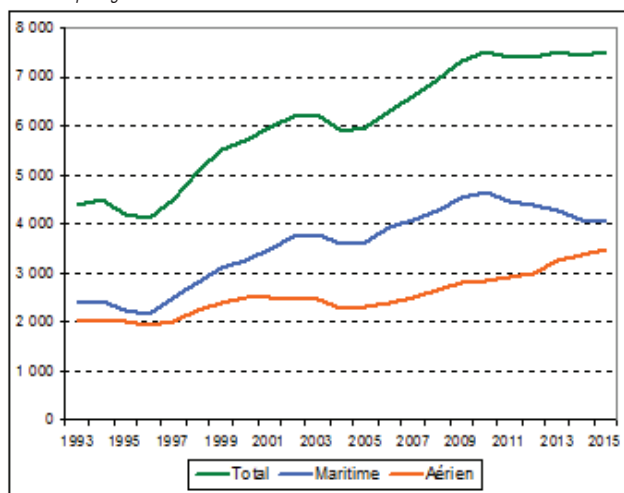
en nombre de passagers au départ et à l'arrivée

Ports et (ou) aéroports	Maritime		Aérien	Total
	Lignes régulières	Croisières	Lignes régulières et charter	
Ajaccio	1 014 458	601 665	1 362 53	2 978 476
Bastia	2 088 471	28 028	1 191 273	3 307 772
Bonifacio	266 163	23 051	---	289 214
Calvi	57 976	78 220	317 145	453 341
Figari	---	---	586 043	586 043
L'Île-Rousse	429 018	3 803	---	432 821
Porto-Vecchio	88 295	4 912	---	93 207
Propriano	80 763	28 161	---	108 924
Ensemble	4 025 144	767 840	3 456 814	8 249 798
Evolution 2015/2014	-1,1%	0,7%	3,0%	0,7%

Source : Observatoire régional des transports de la Corse

2 Évolution des trafics passagers sur lignes régulières et charter

en milliers de passagers



Source : Observatoire régional des transports de la Corse

3 Trafics aériens et maritimes sur lignes régulières et charter

en milliers de passagers au départ et à l'arrivée

	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014 (%)
Aérien				
Total Corse	3 230	3 357	3 457	3,0
dont Low Cost	674	830	907	9,3
Corse-Continent	2 883	2 924	2 966	2,5
dont Low Cost	474	567	633	11,6
Corse-étranger	347	433	461	6,5
dont Low Cost	200	263	274	4,2
Maritime				
Total Corse	4 255	4 071	4 025	-1,1
Corse-Continent	3 041	2 812	2 733	-2,8
Corse-Italie	1 214	1 259	1 292	2,6

Source : Observatoire régional des transports de la Corse

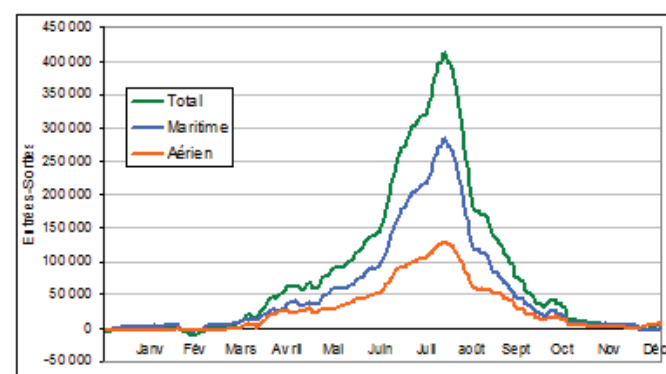
4 Trafics maritimes de marchandises français et étrangers

en tonnages nets

		2013	2014	2015	Evolution 2015/2014 (%)
Entrées :	Roll	1 348 028	1 341 135	1 355 301	1,1
	Ciment en vrac	102 137	93 834	111 996	19,4
	Hydrocarbures	492 260	441 257	491 830	11,5
	Gaz liquide	24 371	22 060	23 761	7,7
Total entrées		1 966 796	1 898 286	1 982 888	4,5
Sorties :	Roll	221 716	203 950	203 786	- 0,1
Total entrées + sorties		2 188 512	2 102 236	2 186 674	4,0

Source : Observatoire régional des transports de la Corse

5 Cumul solde quotidien de passagers en 2015



Source : Observatoire régional des transports de la Corse

Pour en savoir plus

Observatoire régional des transports de la Corse, www.ortc.info

Définitions

Activité partielle / Chômage partiel

Lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité et qu'elle n'entend pas rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés, elle peut avoir recours au chômage partiel. Le système d'indemnisation du chômage partiel permet de gérer une baisse d'activité ponctuelle, limitée dans le temps et ayant pour cadre l'année civile.

Arrivées ou séjours

Nombre de clients différents qui séjournent une ou plusieurs nuits consécutives dans un même hôtel.

Durée moyenne de séjour (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées des clients hébergés.

Appellation d'origine contrôlée (AOC)

Désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation et l'élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique qui donne ses caractéristiques au produit.

Appellation d'origine protégée (AOP)

Est l'équivalent de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne.

Catégories de demandes d'emploi établies par Pôle Emploi

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP) et en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise.

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui a pour but de donner à des jeunes travailleurs ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

La durée du contrat varie de 1 à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée. Tout jeune âgé de 16 à 25 ans peut entrer en apprentissage. La rémunération, calculée en pourcentage du Smic (entre 25 % et 78 %), varie selon l'âge du jeune en apprentissage et sa progression dans le ou les cycles de formation.

Tout employeur du secteur privé peut embaucher un apprenti s'il déclare prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage : le suivi, obligatoire, par un maître d'apprentissage, notamment. Les cotisations sociales (salariales et patronales, hormis pour les accidents du travail) sont prises en charge par l'État. Les contrats d'apprentissage ouvrent droit à une indemnité compensatrice forfaitaire (montant minimal de 1 000 euros par année de contrat), versée à l'employeur par le conseil régional. En outre, les entreprises ont droit à un crédit d'impôt (1 600 euros par apprenti et par an, voire 2 200 euros dans certains cas).

Contrat d'insertion dans la vie sociale / CIVIS

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), dans son volet « accompagnement vers l'emploi » a été mis en œuvre en 2005. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans faiblement qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat est conclu avec les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Sa durée est d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans peuvent bénéficier d'un soutien de l'État sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant

lesquelles ils ne perçoivent ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation.

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. Il s'agit d'un contrat de travail en alternance à durée déterminée ou indéterminée incluant une action de professionnalisation. Son objectif est de permettre aux salariés d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle. L'action de professionnalisation comporte des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation ; sa durée est en principe comprise entre 6 et 12 mois, mais peut être portée à 24 mois par accord collectif de branche. La durée de formation est d'au moins 15 % de la durée de l'action de professionnalisation. Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans révolus sont rémunérés en pourcentage du Smic (entre 55 % et 80 %) selon leur âge et leur niveau de formation ; les autres salariés perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au Smic ni à 85 % du salaire minimum conventionnel. Ce contrat ouvre droit pour l'employeur à une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale quand le bénéficiaire a entre 16 et 25 ans ou quand il s'agit d'un demandeur d'emploi âgé de 45 ans ou plus.

Contrat unique d'insertion / CUI

Créé par la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu minimum de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, le contrat unique d'insertion (CUI) est entré en vigueur au 1er janvier 2010 (dans les départements d'Outre-Mer : entrée en vigueur prévue pour le 1er janvier 2011).

A compter du 1^{er} janvier 2010 et suite à la mise en place de ce nouveau contrat, il n'est plus possible de conclure des contrats d'avenir et des contrats d'insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA).

Dans les départements d'Outre-Mer, la mise en œuvre du Contrat Unique d'Insertion (CUI) étant prévue au 1^{er} janvier 2011, la conclusion de CIRMA et de contrats d'avenir reste possible jusqu'au 31 décembre 2010.

Le contrat unique d'insertion qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, se décline sous deux formes :

le CUI - Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE), s'adresse aux employeurs du secteur marchand et ouvre droit à une aide financière sans exonération spécifique de cotisations sociales ;

le CUI - Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), s'adresse aux employeurs du secteur non marchand et ouvre droit à une aide financière et à une exonération spécifique de cotisations sociales.

Correction des variations saisonnières / CVS

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en effets de trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières est une technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des

fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière).

Ainsi, par exemple, le taux de chômage désaisonnalisé supprime les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction.

Création d'entreprise

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :

1) les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) ;

2) les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren) ;

3) les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.

4) les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.

On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise si parmi les trois éléments suivants concernant le siège de l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes d'immatriculation avec le statut d'auto-entrepreneur enregistrées dans Sirene. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1^{er} janvier 2009 qui demandent, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

Cynips du châtaignier (*Dryocosmus kuriphilus*)

Insecte nuisible susceptible d'occasionner des dégâts importants sur les végétaux de *Castanea* spp. Il produit des galles de 5 à 20 mm qui entraînent des baisses de productions fruitières et la mortalité des rameaux touchés. La lutte est essentiellement biologique, via des lâchers de *Torymus sinensis*, petit hyménoptère qui pond ses œufs dans les larves de cynips.

Défaillance d'entreprise

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque : il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation (*voir cette dernière définition*).

Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits à Pôle Emploi depuis un an ou plus.

Emploi d'Avenir / EAV

L'emploi d'avenir (EAV) est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle.

Emploi salarié

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente.

Les non salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie permet l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie et l'étude de la structure de la clientèle, notamment de son origine géographique. Elle permet d'établir des indicateurs de taux d'occupation, de durée moyenne de séjour ou de part de la clientèle professionnelle. Réalisée chaque mois depuis 1982, elle couvre un échantillon national de 8 300 établissements homologués (1 à 5 étoiles dans le nouveau classement hôtelier) et non homologués de chaînes de la France métropolitaine et des départements d'Outre-mer (DOM). L'échantillon final est de 14 000 hôtels environ pour satisfaire les besoins d'information locale.

Estimations d'emploi localisées

A partir de 2009, les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées), qui se fondent sur l'utilisation des sources administratives en niveau.

Pour les salariés, il s'agit des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS « grand format ») contenant, en plus des DADS stricto sensu, les données du fichier de paye des agents de l'État et celles des particuliers employeurs).

Pour les non salariés agricoles, les sources mobilisées sont les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et pour les non salariés non agricoles, les fichiers de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) qui est la Caisse Nationale des Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF).

Le concept central d'Estel est une synthèse ascendante des sources administratives utilisées avec prise en compte de la multi-activité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT répertorié » : l'emploi est mesuré sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré est comptabilisé.

Le passage à Estel permet la production des estimations d'emploi annuelles à un niveau géographique et sectoriel plus fin que l'ancien système (celui de la zone d'emploi croisée avec le niveau A38 de la nouvelle nomenclature d'activités au lieu du niveau départemental) ; de plus, on disposera chaque année de la double localisation au lieu de résidence et au lieu de travail pour les salariés et d'informations sur le sexe et la tranche d'âge quinquennale des travailleurs salariés et non salariés.

Fièvre catarrhale ovine (FCO)

Également appelée maladie de la langue bleue (en anglais « Bluetongue »), est une maladie virale transmise par des insectes vecteurs du type Culicoides (moucheron). Les espèces sensibles à la FCO sont les ruminants domestiques (ovins, bovins, caprins) et sauvages. Cette maladie est strictement animale : elle n'affecte pas l'homme et n'inspire donc aucune inquiétude ni pour la population ni pour le consommateur.

Hôtellerie de plein air (camping)

Les campings-caravanings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées.

Indication géographique protégée (IGP)

Désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroulent au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

Intérim

L'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire).

Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui entre dans le cadre d'un dossier de permis de construire ayant reçu un avis favorable.

Logement collectif

Logement dans un immeuble collectif (appartement).

Logement commencé

Un logement commencé est un logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs) ou dont les « fouilles en rigole » sont entreprises (cas des logements individuels).

Logement individuel

Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un logement (maison).

Micro-entrepreneur

Le régime du micro-entrepreneur est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Ce régime a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et s'applique depuis le 1er janvier 2009 aux personnes physiques qui créent, ou possèdent déjà, une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Pour en bénéficier, l'entrepreneur individuel doit remplir les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise. De nouvelles dispositions, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014, s'appliquent depuis le 19 décembre 2014. Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi :

- du régime micro-social ;
- d'un régime micro-fiscal ;
- d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA du fait de son activité.

Avant le 19 décembre 2014, il bénéficiait également d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans, sauf cas particuliers. Depuis la dispense a été supprimée mais l'immatriculation est gratuite.

Nomenclature d'activités française / NAF rév. 2, 2008

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1er janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes.

La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1er janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes

La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993.

Nomenclature agrégée - NA, 2008

Avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1er janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature strictement française ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE.

La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés « standard » : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes. Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2.

Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse.

Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés « A xx » où xx représente le nombre de postes du niveau. Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

- A 10 : niveau international, regroupement de sections ;
- A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées.

- A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;
- A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;
- A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

Nuitées

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Pôle Emploi

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic qui est devenue effective par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

L'objectif était de créer un opérateur qui permette notamment aux demandeurs d'emploi d'avoir un seul interlocuteur pour la gestion des offres d'emploi et de leur allocation. Pôle emploi existe juridiquement depuis le 19 décembre 2008, date de la première réunion de son conseil d'administration.

Population active (BIT)

La population active dite « au sens du BIT » regroupe la population active occupée et les chômeurs ; ces deux concepts étant entendus selon les définitions du Bureau International du Travail (BIT).

Sit@del2

Sit@del2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sit@del2 est la continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de réforme du droit des sols en octobre 2007.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière, se calculent des taux de chômage par sexe, par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupés au nombre de chambres (emplacements) total des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

Coordination Direction régionale de l'Insee Corse

Contribution Direccte
Dreal, ORTC
Draaf, Srise

Directeur de publication Alain Tempier

Rédactrice en chef Angela Tirroloni

Auteurs Céline Maïsani-Inzaïna (Direccte)
Bruno Battesti (Dreal, ORTC)
Florence Hamann (Draaf, Srise)
Georges Winsterstein (Dreal Corse)
Davia Murati (Dreal Corse)
Magali Bonnefont (Insee)
Yannig Pons (Insee)
Rolande Valery (Insee)
Valérie Torre (Insee)

Maquette, mise en ligne Valérie Ferré
Claudine Lavergne
Rolande Valery

Contact presse Tél : 04 95 23 54 63
Courriel : communication-corse@insee.fr

© Insee 2016
Retrouvez - nous sur www.insee.fr

Bilan économique 2015 Des signes encourageants en 2015

En 2015, l'économie française accélère : le PIB progresse de 1,3 % en volume, après + 0,6 % en 2014. Il s'agit de la plus forte croissance depuis 2011. Dans ce contexte, l'emploi salarié se stabilise après deux années de baisse. Grâce aux créations nettes d'emplois dans le secteur non marchand ainsi que pour les non-salariés, l'emploi total continue d'augmenter.

En Corse, après une année 2014 particulièrement morose, le bilan économique de l'île est plutôt encourageant. La situation s'améliore sur le plan de l'emploi salarié et la demande d'emploi enregistre une hausse plus modérée que l'année précédente, ce qui contribue au repli du taux de chômage régional. Ce dernier demeure néanmoins supérieur au taux national. La création d'entreprises hors auto-entrepreneurs repart à la hausse et la construction rebondit en Corse-du-Sud. Parallèlement, la croissance de la fréquentation touristique française bénéficie à toutes les catégories d'hébergement et le trafic global de passagers reste stable. Enfin, face à des conditions climatiques difficile, le bilan agricole est contrasté : positif pour la viticulture, moins favorable pour les autres productions végétales ; le secteur connaît toutefois une légère amélioration du contexte sanitaire.

Conjoncture n° 10
mai 2016

ISSN 2105-1151

Insee Corse
Résidence du Cardo, Rue des
Magnolias-CS 70907
20700 Ajaccio Cedex

Directeur de la publication :
Alain Tempier

Rédactrice en chef :
Angela Tirroloni

© Insee 2016